

L'Institut National de Formation de la FFG vous propose d'intégrer une nouvelle session de formation au Diplôme d'Etat Jeunesse Education Populaire et Sport en Gymnastique Artistique Féminine, Gymnastique Artistique Masculine, Gymnastique Acrobatique.

Le DEJEPS est un diplôme de niveau 3 qui prépare au métier d'entraîneur dans les disciplines gymniques acrobatiques et permet d'encadrer contre rémunération.

LE METIER

Le DEJEPS atteste à son titulaire trois domaines de compétences pour être :

- Entraîneur : préparation de gymnastes pour entrer dans le PES et de gymnastes de performance.
- Coordonnateur / Manager : élaboration et gestion de projet de performance ou de développement
- Formateur : encadrement de formation de cadres.

Date limite d'inscription :
31 mars 2017

DEJEPS GYMNASTIQUE

DISCIPLINES GYMNIQUES ACROBATIQUES

SESSION 2017-2018

SOUS RÉSERVE D'HABILITATION PAR LA DRJSCS ILE DE FRANCE

AVANTAGES DE CETTE FORMATION

- Diplôme professionnel d'entraîneur
- Rémunération possible à temps complet
- Une formation de qualité assurée par une équipe expérimentée
- Une formation contextualisée dans les clubs et les pôles
- Allègement de formation ou équivalence partielle pour les titulaires des diplômes fédéraux
 - Suivi individualisé du stagiaire
- Accompagnement du projet d'entraînement dans le club
- Possibilité de financement au titre de la formation professionnelle

PRE REQUIS

- Avoir 18 ans révolus au début de la formation
- Être titulaire du PSC1
- Pour les moins de 25 ans : être recensé et avoir suivi la journée défense et citoyenneté (ex JAPD)

DEROULEMENT

Durée : 12 mois à raison d'une semaine par mois
Volume horaire : 1 200 heures
700h en centre de formation (formation initiale)
500h en club

EFFECTIFS MAXIMUM

GAF : 12 stagiaires
GAM : 12 stagiaires
GAc : 4 stagiaires

COÛT PÉDAGOGIQUE

12 € par heure de formation (8400 € en formation complète)
Possibilité de prise en charge via les OPCA.

DÉPLACEMENT, HÉBERGEMENT ET REPAS

A la charge du candidat ou de son club.



DATES A RETENIR

Vérification des exigences préalables à l'entrée en formation

Lundi 22 mai 2017 à Paris

Tests de sélection

Lundi 22 et mardi 23 mai 2017 à Paris

Positionnement

Mardi 23 mai et mercredi 24 mai 2017 par visioconférence.

Le positionnement permettra de proposer une formation adaptée en fonction des niveaux de compétences et d'entraînement des candidats.

Début de formation

Samedi 8 juillet 2017

Fin de formation

Vendredi 28 septembre 2018

Vérification des exigences préalables à la mise en situation pédagogique

Jeudi 13 juillet 2017

PUBLIC CONCERNE

Stagiaires

- *En formation initiale*
- *En formation continue, pour les titulaires :*
 - de CQP activités gymniques acrobatiques
 - de BPJEPS activités gymniques, de la forme et de la force mention Activités Gymniques Acrobatiques
 - BEES 1er degré activités gymniques spécialité GAF, GAM
 - Entraîneur fédéral GAF, GAM, GAc

FINANCEMENT

- En fonction du statut du stagiaire, cette formation en alternance permet de mobiliser les financements de la formation professionnelle :
- Personnel ;
 - Contrat ou période de professionnalisation ;
 - Contrat d'apprentissage ;
 - SESAME ;
 - Conseils généraux ou régionaux ;
 - Emploi CNDS ;
 - CAE-CUI ;
 - Emploi d'avenir.

ALLEGEMENT DE FORMATION

Les titulaires du moniteur peuvent être allégés de 3 semaines de formation. Les titulaires de l'entraîneur et du BEESAG peuvent être allégés de 7 semaines de formation.

IMPORTANT : les allègements ne sont pas systématiques. Ils seront appréciés par le jury lors du positionnement.

STAGE D'APPLICATION

Niveau minimum des gymnastes souhaité pour le stage en situation (500h) :

GAM, GAF : Avenir

GAc : Fédéral

TEST DE SELECTION

2 épreuves

- Epreuve écrite de 30 mn sur un sujet gymnique général
- Entretien de 30 mn et analyse d'une vidéo avec un jury

Vérification des exigences préalables à l'entrée en formation*

Le(a) candidat(e) réalise une séquence incluant des gestes techniques de base conduite par un formateur (avec ou sans support musical) d'une durée de 20 minutes.

**dispense avec certains diplômes fédéraux ou d'état*

CERTIFICATION

UC1 et UC2 : Le candidat présente un dossier de 20 pages maximum sur un projet de perfectionnement sportif qu'il expose devant un jury
UC3 : Epreuve de formation de cadre en situation

UC3 et 4 : Conduite d'une séance en centre de formation avec un groupe de gymnastes suivie d'un entretien oral.

NOUVEAU

80 heures de formation seront dispensées par FOAD (Formation Ouverte et A Distance)

MODALITES D'INSCRIPTION

Conditions d'accès

Avoir 18 ans révolus au début de la formation

Être titulaire du PSC1

Compléter le formulaire d'inscription en cliquant sur le lien ci-dessous :

[INSCRIPTION](#)

et adresser les pièces complémentaires par courrier postal avant le **31 mars 2017**.

CONTACT

Pôle Formation - Emploi de la FFG

7 ter cour des Petites Ecuries

75010 PARIS

Tél. : 01 48 01 24 48

Mail : formation@ffgym.fr

Institut National de Formation de la FFG

N° SIRET : 421 987 587 00019

N° déclaration d'activité : 11753075575

(Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat)



**ENSEMBLE,
CRÉONS LE MOUVEMENT**



CALENDRIER DE LA FORMATION DEJEPS DGA 2017-2018

GYMNASTIQUE ARTISTIQUE MASCULINE

Semaines	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Dates	08-12 juil 17	13-17 juil 17	17-22 août 17	23-26 août 17	13-17 sept 17	23-27 oct 17	30 oct - 3 nov 17	20-24 nov17	18-22 dec 17	03-07 jan 18
Lieux	Bourges	Bourges	Bourges	Bourges	Paris	Antibes	Paris	Lyon	Paris	Lyon
	11	12	13	14	15	16	17	18		
	jan 18	fev 18	fev 18	mars 18	avril 18	mai 18	juin 18	sept 18		
	Marseille	Bourges	En région	En région	Paris	Lyon	Antibes	Paris		

80 heures de formation seront dispensées en Formation Ouverte et A Distance (FOAD).

Ces dates sont communiquées à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées selon les exigences calendaires.



**ENSEMBLE,
CRÉONS LE MOUVEMENT**



CALENDRIER DE LA FORMATION DEJEPS DGA 2017-2018

GYMNASTIQUE ARTISTIQUE FÉMININE

Semaines	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Dates	08-12 juil 17	13-17 juil 17	17-22 août 17	23-26 août 17	13-17 sept 17	23-27 oct 17	30 oct - 3 nov 17	20-24 nov17	18-22 dec 17	03-07 jan 18
Lieux	Bourges	Bourges	Illzach	Illzach	Paris	Illzach	Mulhouse	St Etienne	Marseille	Mulhouse
	11	12	13	14	15	16	17	18		
	jan 18	fev 18	fev 18	mars 18	avril 18	mai 18	juin 18	sept 18		
	Marseille	Mulhouse	En région	En région	Paris	Dijon	Meaux	Paris		

80 heures de formation seront dispensées en Formation Ouverte et A Distance (FOAD).

Ces dates sont communiquées à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées selon les exigences calendaires.



CALENDRIER DE LA FORMATION DEJEPS DGA 2017-2018

GYMNASTIQUE ACROBATIQUE

Semaines	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Dates	03-07 juil 17	08-12 juil 17	19-22 août 17	23-26 août 17	13-17 sept 17	23-27 oct 17	nov 17	dec17	jan 18	fev 18
Lieux	Bourges	Bourges	Europe	à confirmer	Paris	à confirmer	à confirmer	à confirmer	à confirmer	à confirmer
	11	12	13	14	15					
	mars 18	avril 18	mai 18	juin 18	sept 18					
	à confirmer	à confirmer	à confirmer	à confirmer	Paris					

80 heures de formation seront dispensées en Formation Ouverte et A Distance (FOAD).

Ces dates sont communiquées à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées selon les exigences calendaires.

NOM :
PRENOM :
MAIL :
TELEPHONE :

PHOTO

DOSSIER D'INSCRIPTION AUX TESTS D'EXIGENCE PREALABLES ET A LA FORMATION

SOUS RÉSERVE D'HABILITATION PAR LA DRJSCS ILE DE FRANCE

DEJEPS GYMNASTIQUE

Mentions Disciplines Gymniques Acrobatiques

- GAM
- GAF
- GAc

Date limite d'inscription 31 mars 2017

DOCUMENTS A FOURNIR POUR VALIDER VOTRE INSCRIPTION

Les dossiers complets doivent être déposés au plus tard le 31 mars 2017 au siège de la Fédération Française de Gymnastique (le cachet de la poste faisant foi) :
7 ter cour des Petites Ecuries
75010 Paris

- Un chèque de 100 € (à l'ordre de l'INF/FFGYM) pour les frais de dossier
- Un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement des activités gymniques acrobatiques en fonction de la mention choisi datant de moins de 3 mois à l'inscription des tests d'entrée en formation (postérieur au 22 février 2017). *Un autre certificat médical datant de moins de 3 mois à l'entrée en formation (postérieur au 8 avril 2017) vous sera demandé une fois votre candidature retenue.*
- La copie du diplôme de prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC1) ou de l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS)
- Une photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité en recto verso) - *Attention le permis de conduite n'est pas une pièce d'identité*
- L'attestation de recensement pour les français de moins de 25 ans
- Le certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense pour les français de moins de 25 ans
- Une attestation de responsabilité civile (pour les non licenciés)
- Une attestation de sécurité sociale (pour les non licenciés)
- Une attestation d'initiation (Annexe en page 13)
- La photocopie du diplôme de votre tuteur si celui-ci est identifié
- Diplômes pour équivalence aux Tests d'Exigence Préalables (TEP) ⁽¹⁾
- Diplômes pour équivalence aux Exigences Préalables à la Mise en Situation Pédagogique (EPMSP)⁽²⁾
- Diplômes pour Equivalences d'Unité Capitalisable ⁽³⁾

Pour les personnes en situation de handicap, l'avis du medecin agréé par la Fédération Française Handisport ou par la Fédération Française de Sport Adapté ou désigné par la commission des droits et de l'autonomie sur la nécessité d'aménager les tests d'exigences préalables, la formation ou les épreuves certificatives.

VALIDATION DES EXIGENCES PRÉALABLES (TEP)

Photocopie d'un des diplômes permettant de valider les exigences préalables (TEP) par équivalence⁽¹⁾

OU

Une attestation d'initiation (annexe en page 13) dans l'une des disciplines gymniques acrobatiques.

ET

- Passage du test technique organisé le 22 mai 2017

Le (a) candidat (e) réalise une séquence incluant des gestes techniques de base conduite par un formateur (avec ou sans support musical) d'une durée de 20 minutes.

(1) Est dispensé de la vérification des exigences préalables (TEP), le candidat titulaire de l'un ou des diplômes suivants :

- Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport spécialité « Activités Gymniques, de la Forme et de la Force », mention « Activités Gymniques Acrobatiques »
- Brevet d'État d'Educateur Sportif du premier degré, option « Activités Gymniques », spécialité Gymnastique Artistique Féminine » ou « Gymnastique Artistique Masculine »
- Brevet d'État d'Educateur Sportif du premier degré, option « Trampoline et Sports Acrobatiques »
- Initiateur fédéral délivré par la Fédération Française de Gymnastique dans l'une des cinq disciplines : Gymnastique Artistique Féminine, Gymnastique Artistique Masculine, Trampoline, Tumbling, Gymnastique Acrobatique
- Moniteur Fédéral dans l'une des cinq disciplines délivré par la Fédération Française de Gymnastique
- Animateur premier niveau de Gymnastique Artistique Masculine ou Gymnastique Artistique Féminine délivré par la F.S.C.F.
- Brevet 1er degré de Gymnastique Artistique Féminine ou Masculine ou Trampoline délivré par l'U.F.O.L.E.P

Est également dispensé de la vérification des exigences préalables définies à l'article 3, le sportif de haut niveau en Gymnastique Artistique Féminine, Gymnastique Artistique Masculine, Trampoline, Tumbling ou Gymnastique Acrobatiques inscrit ou ayant été inscrit sur la liste ministérielle.

(2) Est dispensé de la vérification des exigences préalables (EPMSP), le candidat titulaire de l'un ou des diplômes suivants :

- Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport spécialité « Activités Gymniques, de la Forme et de la Force », mention « Activités Gymniques Acrobatiques »
- Brevet d'État d'Educateur Sportif du premier degré, option « Activités Gymniques », spécialité Gymnastique Artistique Féminine » ou « Gymnastique Artistique Masculine »
- Brevet d'État d'Educateur Sportif du premier degré, option « Trampoline et Sports Acrobatiques »
- 3 Initiateurs fédéraux obtenus après 2008 délivrés par la Fédération Française de Gymnastique dans trois des cinq disciplines : Gymnastique Artistique Féminine, Gymnastique Artistique Masculine, Trampoline, Tumbling, Gymnastique Acrobatique.

(3) Equivalence d'Unités Capitalisables 3 et 4 :

Si expérience professionnelle de 300h, justifiée par attestation + l'un des diplômes suivants :

- Brevet d'État d'Educateur Sportif du premier degré, option « Activités Gymniques », spécialité Gymnastique Artistique Féminine » ou « Gymnastique Artistique Masculine »
- Brevet d'État d'Educateur Sportif du premier degré, option « Trampoline et Sports Acrobatiques »
- Entraîneur Fédéral dans l'une des cinq disciplines délivré par la Fédération Française de Gymnastique

(3) Equivalence d'Unité Capitalisable 4 :

Si expérience professionnelle de 300h, justifiée par attestation + l'un des diplômes suivants :

- Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport spécialité « Activités Gymniques, de la Forme et de la Force », mention « Activités Gymniques Acrobatiques »
- BF 2ème degré UFOLEP GA / TR
- Animateur fédéral 3ème Degré GAM GAF FSCF

ANNEXE

Attestation d'initiation de pratique gymnique dans une structure

Je soussigné(e) : Mme ou M.

Président(e) de l'association

Certifie que Mme ou M.

Né(e) le _____ à _____

Demeurant _____

Code Postal _____ Commune _____

Nature des fonctions exercées :

Animateur _____ Entraîneur _____

Activités encadrées _____

Du : _____ au _____

Volume horaire hebdomadaire _____ H

Nombre total d'heures effectuées : _____ H

Nom et adresse de la structure dans laquelle se sont déroulées ces actions :

Code Postal _____ Commune _____

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis dans cette attestation.

Cachet de l'association et signature du Président

Fait à :

Le :